

Intégrer un Chien de Protection dans un troupeau



FORMATION

Organisée conjointement par la Chambre d'Agriculture 86 et l'ADEV et animée par l'Idèle.

QUAND

2 Octobre – 27 octobre 2023

OÙ

LPA MONTMORILLON (86)



DURÉE

14h (2 jours)

PROGRAMME

- La place du chien de protection : quelles différences avec un chien de conduite ?
- Les comportements attendus d'un chien de protection : inspirer la confiance au troupeau et le respecter, présenter un attachement fort à un troupeau, respecter l'humain et être dissuasif envers les intrus
- Le choix du chiot
- L'introduction et les premiers mois du chiot en bergerie
- La première sortie du chiot au pâturage
- La gestion de son ou ses chiens de protection au quotidien
- L'appréciation du niveau de qualité des différents paramètres de la protection d'un chien

Contributeurs

VIVEA : RESTE A CHARGE 42€

Salariés: 168 euros /jour

AUTRES PUBLICS : NOUS CONSULTER

REPAS POSSIBLE SUR PLACE A VOTRE CHARGE

Réservation

05 49 48 93 23

Emilie Loiseau (ADEV)

05 49 91 01 15

Patricia Desvignes

(Chambre Agriculture 86)

